

VENT CYCLONIQUE : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?



Nos conseils pratiques de prévention climatique



Un cyclone est un phénomène météorologique caractérisé par des pluies et des vents violents supérieurs à 117 km/h.

La Réunion et Mayotte se situent dans le bassin cyclonique du Sud-Ouest de l'Océan Indien, où la saison cyclonique se déroule de novembre à avril, avec un maximum de risque sur les trois mois d'été austral, entre janvier et mars. Cependant, il a déjà été observé dans cette région du monde, des cyclones matures dès octobre et jusqu'en mai.

QUE FAIRE POUR SE PRÉPARER EN DÉBUT DE CHAQUE SAISON ?

INSPECTEZ VOTRE HABITAT

- Vérifiez et renforcez si nécessaire la structure de votre habitation.
- Nettoyez les abords de votre logement.
- Enlevez, à l'extérieur, tout objet pouvant être emporté et devenir un projectile dangereux en cas de vents forts.

CHOISISSEZ L'ENDROIT OÙ VOUS VOUS METTREZ À L'ABRI EN CAS DE CYCLONE

- Repérez les lieux les plus solides du bâtiment et éloignés des baies vitrées.
- Si votre habitation n'est pas sûre, informez-vous sur les lieux de protection et d'accueil proposés par les autorités.
- Indiquez à vos proches où se trouve votre lieu d'abri et mutualisez les coordonnées de votre famille.

PRÉVOYEZ D'ORES ET DÉJÀ LA CRISE ET L'APRÈS-CRISE

- Vérifiez et préparez les équipements nécessaires aux situations d'urgence.
- Constituez des stocks pour l'après-crise.
- Placez vos réserves dans des sacs étanches.
- Stockez-les dans un lieu accessible et abrité.

QUE FAIRE À L'ANNONCE D'UN CYCLONE ?

PROTÉGEZ VOTRE HABITAT ET VOS BIENS

- Enlevez tout ce qui peut devenir un projectile en cas de vents forts.
- Renforcez la structure de votre habitation :
 - fermez les ouvertures avec des panneaux de bois cloués ;
 - n'obstruez pas les grilles de ventilation ;
 - scotchez les fenêtres.
- Fermez votre bouteille de gaz et coupez le réseau électrique pour notamment éviter les incendies.

- En cas d'utilisation de groupes électrogènes, veillez à les placer à l'extérieur du bâtiment et à respecter les consignes d'utilisation.
- Amarrez les canots le plus loin possible du rivage.
- Rentrez les animaux de ferme et domestiques dans des locaux.

SOYEZ VIGILANT

Ne vous approchez pas du rivage en cas de forte houle et ne franchissez jamais un radier submergé.

QUE FAIRE LORSQUE LE CYCLONE SURVIENT ?

METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

- Rejoignez votre lieu d'abri pré-identifié (chez vous, ou un des abris proposés par les autorités).
- Ensuite, ne sortez plus sous aucun prétexte et attendez la fin de l'alerte.
- Méfiez-vous du « calme » apparent de l'œil du cyclone : une fois passé, les vents se renforceront.

SOYEZ ATTENTIF

- Informez-vous : écoutez et suivez les consignes des autorités relayées par les médias locaux.
- Surveillez la résistance de l'abri et le risque d'inondation.

TENEZ-VOUS INFORMÉ DE LA SITUATION

- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence : laissez les secours disposer au mieux des réseaux.
- Redoublez de vigilance la nuit.

QUE FAIRE APRÈS LE CYCLONE ?

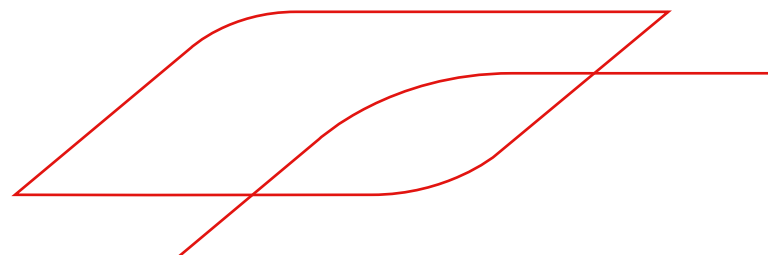
LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS AU STRICT NÉCESSAIRE

- Laissez la place aux secours.
- Conduisez avec prudence.

ÉLOIGNEZ-VOUS DES DANGERS POUR VOUS EN PROTÉGER

- Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques par terre.
- Éloignez-vous des objets en hauteur « prêts à tomber ».
- Vérifiez l'état des aliments congelés/réfrigérés. Jetez-les en cas de doute.

- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau du robinet est potable. Dans tous les cas, faites couler l'eau avant de la consommer.
- En cas d'utilisation de groupes électrogènes, veillez à les placer à l'extérieur du bâtiment et à respecter les consignes d'utilisation.
- Réparez et confortez votre habitation, et faites votre déclaration à votre assureur.





RAPPEL DES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

PRÉ-ALERTE JAUNE	ALERTE ORANGE	ALERTE ROUGE	ALERTE VIOLETTE	PHASE DE SAUVEGARDE
Je m'informe	Je me prépare	Je me confins	Je reste confiné	Je me tiens informé des consignes
Le cyclone se rapproche mais il n'y a pas encore de menace, il ne touchera pas les territoires avant 24 h.	La menace se confirme, le cyclone peut arriver dans les 24 h.	Danger imminent, le cyclone peut toucher les territoires dans les 3 h.	Un danger exceptionnel (vents supérieurs à 200 km/h) peut toucher les territoires dans les 3 h.	La menace est écartée mais il reste des dangers.
Préparation de Météo France, de la préfecture et des services de secours pour faire face à l'arrivée du cyclone. Suivez les prévisions météorologiques et les informations.	Les crèches et établissements scolaires ferment mais les magasins et les entreprises sont encore ouverts.	Toute la circulation est interdite, à l'exception des services participant à la gestion de crise ! Il est interdit de sortir de chez soi.	Toute la circulation est interdite, la mesure de confinement est généralisée. Il est interdit de sortir de chez soi.	Attention, le cyclone peut encore revenir. Restez vigilant !



Informations non contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. Prudence Créole ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Prudence Créole,

Société anonyme au capital de 7 026 960 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro 310 863 139, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège est sis 72, rue Alexis de Villeneuve – 97466 Saint Denis Cedex.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé au registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.



**PRUDENCE
CRÉOLE**